

L'an deux mil vingt et un et le vingt-six novembre à dix-huit heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de madame DUMENIL Annie, Maire.

Convocation du 18 novembre 2021

Etaient présents : LEPICARD Charles, ALEXANDRE Joël, LEHERICE David, CHERRADOU Nathalie, GALLAND Claude, LIESER Madeleine, MECHET Philippe-Henri, COTTIN Sylvie, TIENNOT David.

Absents excusés : BIZET Erick

Secrétaire de séance : TIENNOT David

Le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

Madame le Maire demande l'ajout de délibérations « acquisition de terrains », le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

1. DECISION MODIFICATIVE ACQUISITION DE TERRAIN

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2111	0320			Terrains nus	2 500,00
023	023				Virement à la section d'investissement	2 500,00
022	022				Dépenses imprévues	-2 500,00
					Total	2 500,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section de fonctionnement	2 500,00
					Total	2 500,00

2. DECISION MODIFICATIVE ETUDE DE MARCHE SALLE POLYVALENTE

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-6 600,00
023	023				Virement à la section d'investissement	6 600,00
20	2031	0321		002	Frais d'études	6 600,00
					Total	6 600,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section de fonctionnement	6 600,00
					Total	6 600,00

3. DECISION MODIFICATIVE FACTURE ALISE

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2188	0217			Autres Immobilisations corporelles	100,00
Total						100,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2135	0213			Installations générales, agencements, aménage...	-100,00
Total						-100,00

4. HEURES COMPLEMENTAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la compensation des heures complémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut, les heures complémentaires accomplies sont indemnisées, par principe, sans majoration.

Il rappelle que les heures complémentaires correspondent aux heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet et qui ne dépassent pas trente-cinq heures par semaine.

Le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 prévoit la possibilité pour le conseil municipal de majorer les heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ne pas instaurer de taux de majoration aux heures complémentaires.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6413 du budget.

5. ENCAISSEMENT REMBOURSEMENT DES FRAIS PAR LE SIVOS

Madame le Maire propose au conseil municipal le remboursement des frais d'eau et d'électricité, par le SIVOS du Plateau de Caux, pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour la cantine scolaire.

Le montant de ce remboursement est de 850 € pour 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des frais d'eau et d'électricité d'un montant total de 850 €.

6. ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 08/02/21 ACQUISITION DE TERRAIN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir un terrain de 600 m², au prix de 2€ le m² pour l'entretien du puits d'évacuation des eaux pluviales, rue de Bas.

Une procédure d'achat est envisagée pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section : ZC 64 et ZC 65

Afin de poursuivre les démarches, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer l'acte d'acquisition de la parcelle nommés ci-dessus et tous les frais si afférent (frais de bornage, etc....)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- l'acquisition par la commune de la parcelle de 600 m², cadastré ZC 64 et ZC 65, sise rue de Bas au prix de 2€ le m²
- autorise madame le Maire à signer et à faire établir au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition.
- autorise madame le Maire à régler tous les frais afférent à cette acquisition.

Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

TRAVAUX DIVERS

Logement

Suite à la visite du maçon, il a été constaté qu'il n'y avait plus de joint sur le mur du bâtiment de l'ancienne Mairie.

Un devis a été effectué pour réparation d'un montant de 5187,60 €.

Dans le même logement une fuite au niveau de la cheminée. Madame le Maire propose de faire retirer la cheminée et de réaliser une isolation. Montant du devis 3853,00 €.

Mairie

Des infiltrations et des moisissures sont apparentes dans les bureaux.

Une remise en état des fenêtres est prévue. En attente de devis.

Il faudra également envisager des modifications de la véranda laissant passer la chaleur l'été et le froid l'hiver.

Salle des Mariages

Suite à des infiltrations d'eau et des fissures des modifications sont à prévoir ainsi que la mise à propre de la façade avant.

Le crépis extérieur est à refaire car en fin de vie.

Défense incendie

Les travaux sur le réseau d'eau sont terminés, la mairie va pouvoir mettre en place les poteaux incendie.

QUESTIONS DIVERSES

Canouville Animation Loisir

Information : l'association redémarre avec un nouveau bureau

Rupture conventionnelle

Le Maire informe le conseil qu'une rupture conventionnelle a été demandée à la mairie.
Le coût trop important pour la commune ne lui permet pas d'accepter cette demande.

Pot de fin d'année

Vu le contexte sanitaire, le pot de fin d'année des employés communaux est annulé.
Faute de pouvoir organiser le pot de fin d'année depuis 2 années, le conseil propose de verser une prime exceptionnelle au personnel, en activité, d'un montant de 80€

Site internet

Le site est prêt à être mis en ligne.

Vœux

Si la situation le permet la cérémonie des Vœux aura lieu le 16 janvier 2021.

Bons d'achats des anciens

Les bons seront à retirer en Mairie à partir du lundi 20 décembre 2021.

Bulletin Communal

Bientôt terminé, il sera distribué fin décembre

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire déclare la séance close à vingt heures.